

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU
16 JANVIER 2026**

Le seize janvier deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, publiée sur le site internet le 12 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 12 janvier 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Julie DUBOURDIEU, Pascale LACOSTE, Patrick JOUANNET, Raphaël LAUBUCHOUA, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU ;

Excusé(s) : Valérie DA SILVA

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Joël OFFICIALDEGUY

Délibération 2026-02 : Ouverture anticipée des dépenses d'investissement

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 191 000.00 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Suite au changement d'éditeur et à l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte ouvert AGEDI, il convient de prévoir la dépenses liée à l'acquisition des logiciels de gestion de la gamme PROXIMA.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Acquisition de logiciels de gestion – gamme Proxima (comptabilité/finances, ressources humaines, assemblées délibérantes, Citoyens, état civil): 2 470.00 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- Acquisition de logiciels de gestion – gamme Proxima (comptabilité/finances, ressources humaines, assemblées délibérantes, Citoyens, état civil)

soit :

- 2 470.00 € au compte 2051 « Concessions et droits similaires ».

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

